



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Imposition des groupements fonciers agricoles exploitants

Question écrite n° 5454

Texte de la question

M. Paul Christophle interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'imposition des groupements fonciers agricoles exploitants, qui exploitent directement tout ou partie du foncier agricole (GFA). Une interrogation demeure sur le régime fiscal auquel les GFA exploitants peuvent prétendre. Différentes interprétations existent quant à la possibilité de prétendre au régime du micro-bénéfice agricole (micro-BA). Il souhaiterait savoir quelles sont les règles qui s'appliquent et si un GFA exploitant peut prétendre au régime de micro-BA, dans le cas où son chiffre d'affaires est inférieur au seuil du régime réel.

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophle](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5454

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2137